



REGARDS SUR LE PARC

« La Vallée du Cernon »

L'inscription des Causses et des Cévennes sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité : des enjeux de connaissance communs aux conseils scientifiques du territoire.

Le territoire des Causses et des Cévennes (C&C) a été inscrit sur la liste du patrimoine mondial le 28 juin 2011 en tant que paysage culturel vivant de l'agropastoralisme méditerranéen. Son conseil scientifique a été mis en place en juin 2012 et comporte une trentaine de membres inscrits les différentes disciplines concernant l'avenir du bien.

Pour ce territoire de 3023 Km², à cheval sur quatre départements (Aveyron, Gard, Hérault et Lozère) et comportant des ensembles biogéographiques diversifiés (Causses, Gorges, Basses Cévennes et Monts granitiques des hautes Cévennes), le plan de gestion 2015 - 2021 a identifié sept orientations de gestion relatives au maintien de l'activité agropastorale, à la gestion des paysages culturels, à la connaissance du patrimoine agropastoral, au développement économique et touristique, au partage des connaissances aux niveaux local et international.

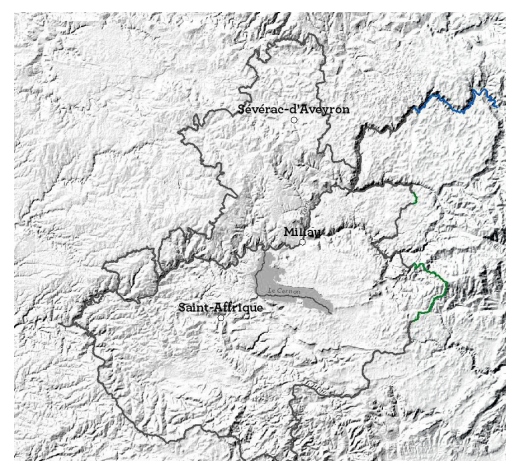
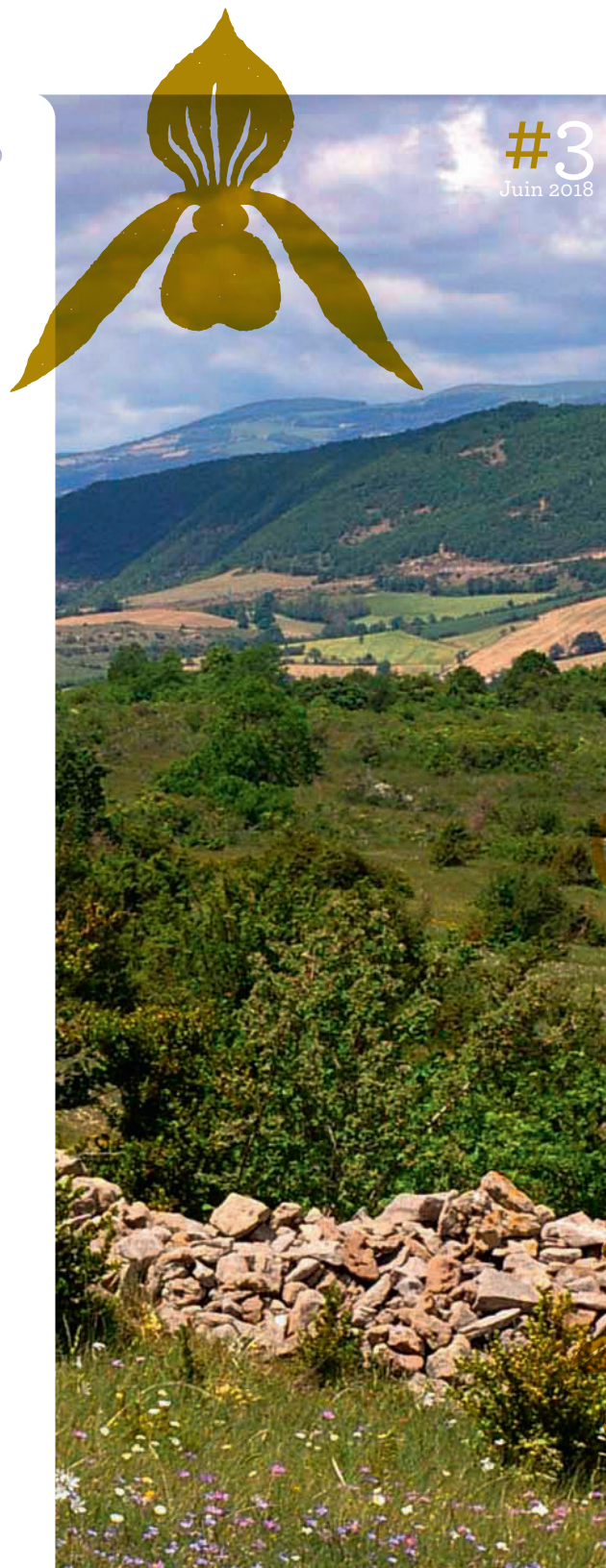
Dès son installation, le Conseil Scientifique (CS) du bien a pris conscience que la conservation de la valeur universelle (VUE) reconnue par l'UNESCO nécessitait un investissement scientifique conséquent pour répondre aux questions de connaissance posées par des évolutions anthropiques ou naturelles qui pourraient compromettre à terme l'inscription sur la liste du patrimoine de l'humanité.

C'est dans cet esprit de mobilisation de la communauté scientifique que le CS du bien UNESCO a noué des partenariats durables avec des institutions d'enseignement et de recherche et souhaité créer des liens forts avec les conseils scientifiques du Parc Naturel Régional des Grands Causses et du Parc national des Cévennes. Depuis 2013, les présidents des conseils se sont régulièrement rencontrés et une première réunion des trois conseils a été organisée en 2014 à Millau.

Cette amorce de travail en commun doit être amplifiée car nous sommes confrontés à de nombreux sujets d'actualité et de long terme qui méritent de mettre en synergie nos capacités de travail pour formuler des avis et des recommandations aux gestionnaires opérationnels du territoire.

A titre d'exemples, je retiens trois problématiques majeures pour l'avenir de l'inscription au patrimoine de l'humanité :

- la question de la prédation par le loup et de la protégéabilité des troupeaux qui est essentielle pour l'avenir du pastoralisme. Les conclusions de l'étude INRA/CERPAM/SupAgro sur 45 communes Larzac Aveyronnais mériteront d'être analysées et partagées pour envisager leur transférabilité et /ou leur adaptation aux autres écosystèmes et systèmes d'élevage du territoire,



UNE PARCELLE DU BIEN, LA HAUTE VALLÉE DU CERNON

Fort de la collaboration enclenchée entre 3 comités scientifiques, nous avons souhaité mettre en lumière une portion du territoire des Grands Causses, la haute Vallée du Cernon.

Ce secteur est représentatif du classement au titre de paysage évolutif de l'agropastoralisme méditerranéen. En effet, le patrimoine archéologique, historique et naturel n'est présent que par la succession d'activités humaines et notamment le pastoralisme. Lorsque l'on remonte cette vallée, très ouverte et à dominante agricole à l'aval, le Cernon ne se devine plus que par la ripisylve qui souligne sa présence dans le haut de la vallée. L'activité pastorale a connu diverses périodes de développement qui ont conduit parfois à une fermeture des devèzes. Les paysages sont donc uniques et méritent donc l'éclairage qui va suivre.

LES PAYSAGES DE LA HAUTE VALLÉE DU CERNON

◆ (Gérard Briane)

La Vallée du Cernon est située dans la partie ouest du Causse du Larzac et se situe entre 360 m et 912 m d'altitude aux Serres de Cougouilles. Elle parcourt le site sur une quinzaine de km de longueur, d'abord est/ouest avant de s'orienter au nord et de se jeter dans le Tarn après St-Georges de Luzençon.



Ce fut, dès le Néolithique, une importante zone de passage et, au Moyen-Age, avec l'installation des commanderies des Templiers et des Hospitaliers (Sainte-Eulalie-de-Cernon, La Couvertoirade, La Cavalerie...) une zone de forte occupation agricole et humaine.

Les pratiques anthropiques ont d'abord été la chasse et la cueillette avant de se tourner vers l'agriculture et l'élevage grâce à ces parties riches et fertiles et à son climat doux (voir article de Jean-Pierre Serres).

Dans la partie amont de la vallée, la forêt claire a été très tôt défrichée au profit des maigres pâturages épierrés (clapas) et de champs de blés dans les zones de sol plus profond. Le parcellaire des cultures apparaît encore fréquemment dans sa délimitation par des murettes.

Cette vallée est aussi le siège d'une grande biodiversité du fait de sa déclivité, des différentes expositions des versants et de sa composante géologique variée de l'ère secondaire (marnes du Lias, calcaires du Bajocien et du Bathonien...).

Ce fut, dès le Néolithique, une importante zone de passage et, au Moyen-Age, avec l'installation des commanderies des Templiers et des Hospitaliers (Sainte-Eulalie-de-Cernon, La Couvertoirade, La Cavalerie...) une zone de forte occupation agricole et humaine. Les pratiques anthropiques ont d'abord été la chasse et la cueillette avant de se tourner vers l'agriculture et l'élevage grâce à ces parties riches et fertiles et à son climat doux (voir article de Jean-Pierre Serres). Dans la partie amont de la vallée, la forêt claire a été très tôt défrichée au profit des maigres pâturages épierrés (clapas) et de champs de blés dans

les zones de sol plus profond. Le parcellaire des cultures apparaît encore fréquemment dans sa délimitation par des murettes.

Cette vallée est aussi le siège d'une grande biodiversité du fait de sa déclivité, des différentes expositions des versants et de sa composante géologique variée de l'ère secondaire (marnes du Lias, calcaires du Bajocien et du Bathonien...).

Les paysages y sont contrastés, à l'amont, une vallée ouverte et liée au pastoralisme, à l'aval, le Cernon est plus encaissé et on note la présence de versants boisés, de quelques zones cultivées et un linéaire végétalisé constitué par une belle ripisylve. Celle-ci est formée de peupliers noirs ou blanc, de saules, d'aulnes, de tilleuls, de frênes, etc...

Dans sa partie ombragée et plus fraîche, on peut parfois observer de la hêtraie en altitude ; alors que les versants ensoleillés sont dominés par la chênaie pubescente. Les zones planes de la vallée sont encore largement cultivées. Mais ce qui est le plus connu dans cette partie de la haute vallée, ce sont les pelouses situées en versant nord comme la Devèze de Lapanouse de Cernon qui constitue depuis plusieurs siècles un lieu privilégié des randonnées botaniques, notamment pour l'observation des orchidées comme l'ophrys de l'Aveyron, espèce protégée et endémique de l'Aveyron.

Autrefois très utilisées et parfois cultivées, ces pelouses, souvent communales, sont aujourd'hui moins utilisées et font l'objet de mesures d'ouverture et d'entretien de la part du PNR des Grands Causses.

VÉGÉTATION ET FLORE DE LA VALLÉE DU CERNON

◆ (Christian Bernard)

Cette vallée, véritable entaille orientée est-ouest de la bordure occidentale du Larzac, puis infléchie sud-nord, présente de ce fait un large éventail d'expositions de ses versants. Ils sont tous en grande partie boisés dans leur partie haute et peuvent offrir des zones cultivées qui se localisent plutôt sur les marnes qui occupent le bas des versants ou les petites plaines alluviales.



Ophrys aveyronensis Ph. C. BERNARD
Lapanouse 2012



Ophrys aymoninii
Ph. C. BERNARD
mai 2009

Compte-tenu des altitudes modestes (365-912 m), de la situation géographique et des sols calcaires dolomitiques ou marneux, la végétation appartient en grande partie à l'étage subméditerranéen du chêne pubescent qui s'exprime sur les pentes bien ensoleillées ; par contre des lambeaux de hêtraie montagnarde s'accrochent localement sur dolomies, à l'ubac des hauts versants, comme dans la forêt de La Mothe, près de Montclarat. Dans les bois de chêne pubescent, l'érable de Montpellier est omniprésent et en sous-bois, le buis, le cornouiller sanguin, le cerisier de Ste-Lucie, le cytise à feuilles sessiles, l'amélanchier, la coronille émerus... ; dans les parties les plus chaudes on voit apparaître le genêt spartier, le térébinthe, l'alaterne... Par contre, quelques sous-bois frais abritent localement de beaux peuplements de jonquille, de scille à deux feuilles et de lis martagon.

Des pelouses et pelouses-landes occupent des parcelles autrefois cultivées (amandiers, cultures vivrières), souvent étagées en « bancels », vouées aujourd'hui à la friche, ou pâturées (« devèzes »). Elles sont à base de brome dressé, koelérie, brachypode penné, stipe (« cheveu d'ange »), ail jaune, lins, hélianthèmes... et sont souvent riches en espèces thermophiles comme l'aphyllanthe (« bragalou »), leuzée conifère, thym commun... Ces pelouses sont particulièrement propices aux Orchidées : nombreux ophrys et orchis, dont le rare orchis papillon, près de St-Georges, et l'emblématique ophrys de l'Aveyron. Sur soubassement marneux du Haut-Cernon quelques prairies permanentes vallonnées ont échappé à la mise en culture ; localement, on peut encore y observer la grande aunée, la vesce de Narbonne.



Violette du Larzac
ph. C. Bernard



Orchis papillon
ph. C. Bernard

LA « DEVÈZE DE LAPANOUSE » : HAUT-LIEU DE LA BOTANIQUE CAUSSENARDE



Malgré une tendance inexorable à la fermeture du milieu, cet espace offre encore aujourd'hui une belle mosaïque de milieux ouverts : pelouses sèches, fruticées à Buis, zones rocailleuses et même zones dolomitiques ruiniformes dans sa partie la plus haute (alt : 814 m). Déjà, à la fin du XIX^e siècle et début du XX^e, cette devèze a été parcourue par les botanistes : d'abord H. PUECH, découvreur de la rare Saponaire à feuilles de pâquerette... puis, très activement, par l'abbé H. COSTE, « le curé des fleurs ». En effet, croissent ici de nombreuses plantes emblématiques des Causses dolomitiques : Fritillaire des Pyrénées, Thym des dolomies,

Armérie de Girard, Anémone pulsatile de Coste, Ail jaune... et une foule d'Orchidées qui attirent chaque année de nombreux orchidophiles de l'Europe entière, notamment depuis les années 1980, date de publication des remarquables Ophrys de l'Aveyron et de l'Ophrys d'Aymonin. Outre ces remarquables endémiques, d'autres Ophrys sont présents : l'Ophrys jaune, l'O. petite araignée, l'O. de la passion, l'O. bécasse, l'O. abeille, l'O. mouche, l'O. sillonné... et, avec eux, au gré des pollinisations croisées, des hybrides qui motivent les visiteurs dans leurs recherches. Les Orchis ne sont pas en reste : Orchis mâle, O. pourpre, O. militaire, O. bouffon, O. brûlé, Limodore, Listère ovale, Platanthères...



Saponaire et feuilles de pacquerette
ph. C. Bernard

Orchis militaris
La Glène mai 2009



NATURA 2000

(Didier HERMANT)

L'intérêt européen de la haute vallée du Ceron se démontre par les habitats et espèces inscrits à la directive européenne dite « habitat, faune, flore ». Deux sites relèvent de cette directive, le « Serre de Cougouille » et les « Devèzes de Lapanouse et du Viala du Pas de Jaux ».

En effet, on note sur la vallée pas moins de 6 habitats rares à l'échelle européenne, tous liés aux pelouses calcicoles. Le Serre est connu pour sa richesse en papillons, liée au maintien d'une mosaïque de milieux. De même pour la Devèze de Lapanouse avec le Damier de la succise Euphydryas eurinia, et les orchidées. Notons également dans les nombreuses failles et grottes la présence de 9 espèces de chiroptères comme le Petit et le Grand Rhinolophe, l'Oreillard gris. Ces falaises sont également fréquentées par de nombreux oiseaux rupicoles, comme le faucon pèlerin, l'aigle royal ou le grand corbeau.

QUELS ENJEUX SUR LE SITE ?

QUELS ACTIONS POUR CONSERVER CETTE BIODIVERSITÉ D'IMPORTANCE EUROPÉENNE ?

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE

OPHYRS DE L'AVEYRON



DEVÈZES DE LAPANOUSE ET DU VIALA-DE-PAS-DE-JAUX

Directive Habitats naturels Faune Flore

SUPERFICIE : 188 HA **COMMUNES CONCERNÉES : LA BASTIDE-FRAISSIN, LAPANOUSE-DE-CERON, VIALA-DU-PAS-DE-JAUX** **ALTITUDE MIN-MAX : 500 - 850 M**

PRINCIPAUX ENJEUX : FAUNE ET FLORE DES MILIEUX OUVERTS DE PELOUSES, FORÊTS ANCIENNES, FLORE DES ZONES ROCHÉUSES

LA SITUATION GÉOGRAPHIQUE

LES CARACTÉRISTIQUES DU SITE



LA RECLÉE DU CERNON : UN HÉRITAGE COMPLEXE DE L'HISTOIRE GÉOLOGIQUE DU CAUSSE DU LARZAC

◆ (Pierre Vergély)

La bordure occidentale nord et centrale du Causse du Larzac est endentée par une profonde reculée longue d'une quinzaine de kilomètres et large de 3 à 4 kilomètres, dans laquelle coule la rivière Cernon alimentée par deux importantes exurgences (figure 1).



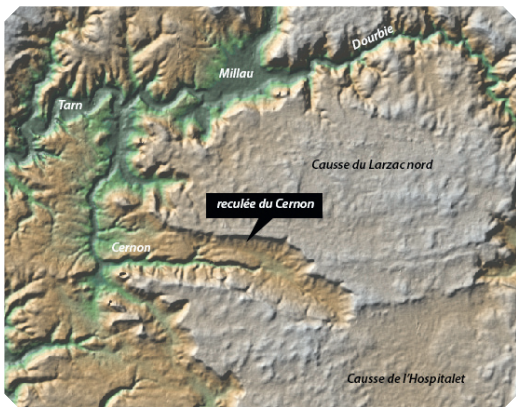
La reculée du Cernon est bordée par les calcaires du Bajocien et par les calcaires et les dolomies du Bathonien-Jurassique supérieur au sud. Elle est creusée dans les marnes du Lias supérieur (versant nord) tandis que les calcaires et les dolomies du Lias inférieur forment, en surface structurale, le versant sud. Le pendage de la série liasique est de 5° à 30° vers le nord. Cette disposition structurale est due à l'existence d'une grande faille EW (la faille du Cernon - L'Hospitalet) qui longe la bordure sud de la reculée (figure 2).

À l'Eocène supérieur, il y a environ 40 millions d'années, les Grands Causses, comme tout l'avant pays de la chaîne pyrénéenne, sont déformés lors d'une phase tectonique majeure (la phase pyrénéenne). Dans les Causses la déformation se concentre au niveau des grandes failles qui découpent le socle de la région. Ces failles qui étaient actives, en jeu normal (1), lors de la période d'extension jurassique qui accompagne la formation du bassin sédimentaire des Grands Causses (il y a 150 à 200 millions d'années), rejoignent en failles inverses (2) (figure 2). La faille du Cernon qui est une de ces grandes failles, a son compartiment nord qui remonte de 150-200 mètres par rapport à son compartiment sud. Cette remontée qui s'est faite par à-coups a créé un relief qui s'érodait au fur et à mesure de sa croissance, notamment en réponse aux conditions climatiques (climat chaud et humide) qui régnaient

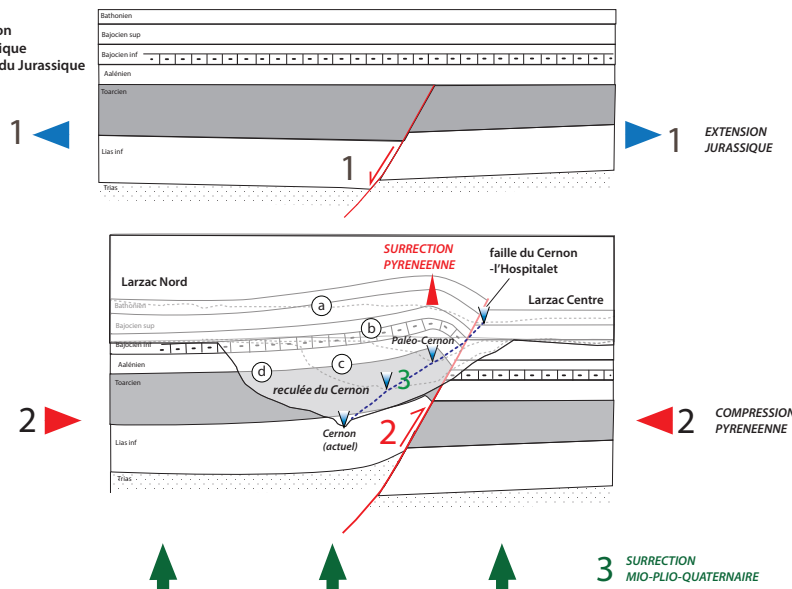
dans la région à cette époque. Ainsi, lorsque les calcaires à chailles du Bajocien inférieur ont été mis en surface leur altération a libéré les nodules siliceux qu'ils renferment, qui se répandirent sur les pentes résiduelles du relief de faille (3). Les produits de cette altération sont à l'origine des sols résiduels siliceux (type « ségalas » du causse) du sud de La Cavalerie et de L'Hospitalet (figure 3).

Au cours de l'Oligocène (vers 23 à 33 Ma) les Causses sont parcourus par un réseau hydrographique prenant naissance dans les Cévennes méridionales (paleo-Tarn, paleo-Dourbie, paleo-Cernon...) qui s'écoulaient vers le bassin d'Aquitaine et dont on retrouve localement la trace de leur parcours. Au Miocène il y a 10 à 15 Ma la surrection du SE du Massif Central, a provoqué l'enfoncement des paléo-rivières et donné à la région des grands Causses sa physionomie actuelle. C'est à cette époque que le paleo-Cernon, par érosion régressive d'Ouest en Est, a déblayé petit à petit la reculée (figure 3). L'érosion a été d'autant plus importante lorsque le réseau hydrographique a atteint les niveaux marneux du Lias supérieur (les « terres noires »).

Par corrélation avec les données géomorphologiques de la région de Millau on pense que le creusement de la reculée s'est initié au cours du Miocène (vers 15Ma), a dû s'amplifier au Pliocène - Quaternaire ancien, il y a 2 à 3Ma, avec la surrection généralisée du Massif Central oriental et méridional.



Situation géologique à la fin du Jurassique



Evolution de la zone de faille du Cernon et naissance de la reculée depuis la compression pyrénéenne (Eocène supérieur relief (profil a) jusqu'à aujourd'hui (profil d).

d'après Pierre Vergély 2016

- (1)- failles normales : failles liées à une tectonique en extension accompagnant souvent la formation de bassin sédimentaire.
- (2)- failles inverses : failles associées à une tectonique en compression (parfois avec des plis) et qui parcourent les chaînes de montagne.
- (3)- relief de faille : relief topographique résultant du mouvement des compartiments rocheux de part et d'autre d'une faille.

UNE HISTOIRE DE SOURCES ET DE RIVIÈRES

◆ (Jacques Ricard)

La Vallée du Cernon perfore de l'ouest vers l'est le flanc ouest du Larzac septentrional nord, à la faveur d'un accident hercynien réactivé durant le plissement pyrénéen qui a relevé les formations liasiques à l'altitude des calcaires et dolomies du jurassique moyen.

Cette mise en contact de ces deux formations calcaro-dolomitiques - Lias et Jurassique moyen - a produit un corps hydrogéologique karstique puissant hettangio-simémurien affleurant sur 90% du parcours du Cernon de Lapanouse à la rivière Tarn dans laquelle il se jette.

Sa source vauclusienne sourd dans le Carixien (calcaires argileux) à 500m environ en amont de Sainte-Eulalie et y coule jusqu'à Lapanouse où la puissante source vauclusienne de la Mouline issue des calcaires hettangiens, grossit fortement le flux du Cernon qui serpente sur cette même formation jusqu'à sa confluence avec le Tarn. Le Cernon coule donc principalement sur son aquifère qui l'alimente indifféremment, suivant la topographie, soit en lit vif soit par des sources en pied de versant sur une longueur de 31 km. Les affluents pérennes du Cernon sont en rive gauche : la Mouline, source vauclusienne puissante jaillissant à la commissure amont de l'affleurement hettangien ; le Souzlon, source de déversement qui sourd au contact des marnes liasiques et des calcaires aaléniens du jurassique moyen, traverse un important massif de travertin, baigne le village de Tournemire puis les pieds du Combalou ; et en rive droite, on trouve le Lavencou.

Le Cernon, du fait de son alimentation quasi-permanente dans le temps et l'espace par la nappe karstique hettangienne en lit vif et par un grand nombre de sources tout au long de son cours, offre une eau à une température quasi-constante entre 12 et 14°C, une dense ripisylve continue et enfin une eau bicarbonatée-calcique d'excellente qualité ; Ces caractéristiques constituent un habitat à salmonidés (*Salmo trutta fario*) internationalement connu par les pêcheurs.

La surface de son bassin d'alimentation, connue précisément depuis seulement une décennie conséquemment aux études hydrogéologiques entreprises depuis 1995 par le Parc naturel régional des Grands Causses, est de 257 km².

Les limites sont précisées dans la carte jointe.



UN PATRIMOINE ARCHÉOLOGIQUE REMARQUABLE

◆ (Philippe Gruat et Jean-Pierre Serres)

La préhistoire de la vallée du Cernon est inscrite dans l'accumulation sédimentaire (ou stratigraphie) de la grotte 1 de Sargel (Saint-Rome-de-Cernon), qui mesure près de 3 m d'épaisseur.



Vase chasséen de la grotte 1 de Sargel. Collection du Musée de Roquefort-sur-Soulzon. Cl. Ph. Gruat.

Vers 4500 ans av. J.-C., un groupe néolithique de chasséens s'établit durablement dans la cavité, après en avoir aménagé le sol. Cette communauté ouvre une période de 6000 ans d'occupation discontinue jusqu'aux invasions barbares : ainsi, se succèdent les hommes de l'âge du Cuivre (3500 à 2200 av. J.-C.), les civilisations de l'âge du Bronze (2200 à 800 av. J.-C.) et de l'âge du Fer (800 à 50 av. J.-C.).

Ces populations pré et protohistoriques ont laissé des traces tout le long de la vallée du Cernon, dans les grottes du Général (La

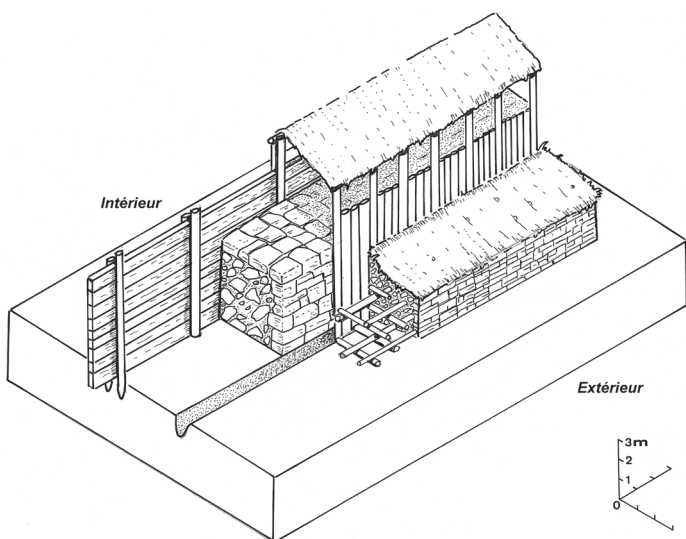
Bastide-Pradines), du Saint-Esprit (Lapanouse-de-Cernon), et dans divers abris à la base des falaises dont celui de Duat (Sainte-Eulalie-de Cernon).

À partir de l'âge du cuivre de nombreux dolmens sont érigés sur le plateau du Larzac dominant la vallée.

Les habitats de hauteur se développent entre les X^e et V^e s. av. J.-C. : éperons barrés de Sargel et du Castel (Lapanouse-de-C), enceinte de rebord de plateau du Puech de Mus (Sainte-Eulalie-de-C). Ce dernier site, fouillé sur environ 3000 m², a livré plusieurs systèmes de fortifications successifs du V^e s. av. J.-C., à base de pierre, de bois et de terre. Une vingtaine de bâtiments, en matériaux périssables et sur poteaux porteurs et solins de pierre, ont été mis au jour : habitations, greniers, enclos, ateliers liés à la métallurgie du fer et du bronze, etc. Le mobilier, notamment les céramiques importées du bassin méditerranéen, indique un certain statut de ses habitants, gérant un territoire important et exploitant les ressources complémentaires du causse et de la vallée.



Vue aérienne de l'enceinte protohistorique du Puech de Mus en cours de fouille. Cl. Ph. Gruat.



Reconstitution proposées du rempart à poutrage interne de l'enceinte du Puech de Mus, vers -480/-450. Interprétation Ph. Gruat. Dessins G. Marty.

De nombreuses sépultures tumulaires, le plus souvent individuelles, sont attestées sur le causse.

À partir de la fin de l'âge du Fer (IIe/Ier s. av. J.-C.), deux grottes-sanctuaires témoignent de dépôts très standardisés (monnaies, fibules, vases miniaturisés, etc.) : Sargel I et l'Ourtiquet (Sainte-Eulalie-de-C). L'habitat contemporain est mal documenté, comme sur le plateau de Sargel.

Durant l'époque gallo-romaine (Ier-Ve s.), l'occupation s'intensifie, notamment sur le causse, où les indices d'habitats sont nombreux (villae, fermes, stations de grillage du minerai de fer sidérolithique, tombes, etc.). Les grottes-sanctuaires précédentes continuent de fonctionner tandis que de petits temples maçonnés (fana) se dressent sur les hauteurs : Puech Caut (Sainte-Eulalie-de-C), le Pas de la Selle (Lapanouse-de-C). Les sources du Cernon font également l'objet de dévotion (jets de monnaies).

Enfin, l'habitat du haut (Ve-VIIe s.) et du milieu du Moyen Âge est caractérisé sur le causse par des constructions en pierres sèches, à l'instar de la villa du Camp des Armes (Lapanouse-de-C) et des mas successifs de Fabiergues (Sainte-Eulalie-de-C).

LA MARQUE DES TEMPLIERS ET DES HOSPITALIERS

◆ (Jean Delmas)

En 1153, l'Abbaye de Saint-Guilhem-le-Désert cède aux Templiers ses droits sur Sainte-Eulalie Conques suit en leur abandonnant Saint-Pierre d'Alzobre.



En 1159, Raymond-Bérenger, roi d'Aragon, au nom du vicomte de Millau, leur donne à son tour ses droits sur le Larzac. L'eau étant vitale, ils placent leur commanderie à Sainte-Eulalie dans une échancrure du causse, près de la source du Cernon. Leur territoire est le plus vaste domaine templier du Midi de la France. Ils se heurtent, dans leur expansion, aux droits que les comtes de Rodez ont sur l'aval et à ceux du prieur de Lapanouse-de-Cernon, dépendant de l'abbaye bénédictine de Limoges, ou des Hospitaliers de La Bastide-Pradines, dépendants de Saint-Félix-de-Sorgues. Réalistes, les Templiers et les Hospitaliers font sous-traiter l'exploitation des terres agricoles par des tenanciers. Il leur suffit de percevoir en nature, c'est-à-dire en grains, le prix de la location. Ils se réservent les prairies pour leurs chevaux et leurs besoins militaires ou hospitaliers. Ils utilisent les étendues incultes ou dévèses pour leurs troupeaux. Sont baillés à cheptel les bovins de la commanderie de Sainte-Eulalie et les brebis, soit 1725 têtes, plus tard 5000. Par les agneaux, la laine, les fromages et les peaux, les brebis sont source de richesse. L'inventaire des biens de la commanderie dressé en 1308, après l'arrestation des Templiers, montre que telles ont été leurs priorités. Les Hospitaliers prennent la suite et mènent la même politique économique.

L'organisation des Templiers, puis des Hospitaliers de Sainte-Eulalie va jusqu'à regrouper les populations, auparavant dispersées en de petites unités d'exploitation, dans des bourgs, soit dans la vallée Sainte-Eulalie et La Bastide (au nom caractéristique) et sur le plateau La Cavalerie et La Couvertoirade. Leurs motivations sont diverses: la protection des populations, d'abord morale, puis matérielle par des remparts encore conservés (XIV^e-XV^e siècles), le développement des terres céréalières, avec au centre des tours-greniers (le castel granieiras de La Bastide, par ex.), un meilleur contrôle des mines de fer (XIV^e s.) et plus tard de charbon, des pâtures pour leurs troupeaux ou la location de celles-ci aux éleveurs du pays. Par leur contact et leur culture ouverte sur l'outre-mer et sur l'Orient (l'accès aux lieux saints, les communautés orientales), ils savent que les complémentarités conjuguées et les échanges sont facteurs de progrès. Le pastoralisme, qui est localement leur carte maîtresse, est multiforme : troupeaux stationnaires, troupeaux transhumants (vers le Lévézou), affinage du fromage en « cabane » ou à Roquefort...

Les biens de l'ordre des Hospitaliers ou Ordre de Malte sont nationalisés en 1789, mais leur territoire a conservé leurs marques ou plutôt celles des Templiers qui les ont précédés.

LES CAVES BÂTARDES DE LA VALLÉE DU CERNON

◆ (Jean-Pierre Serre)

La proximité de Roquefort, ainsi que les conditions géologiques de la vallée ont été à l'origine de l'édification de ces sites.



Neuf de ces caves virent le jour le long de la vallée du Cernon. Une cave bâtarde est une cave affinant du fromage en dehors de Roquefort et portant la mention «fromage de Roquefort». De nombreux procès intentés par les industriels de Roquefort ont été à l'origine de la loi de 1925 sur les appellations d'origine (A.O.C.) définissant les conditions et les limites de fabrication du «fromage de Roquefort». Cette loi a rapidement ruiné ces installations. Certaines se sont reconverties en «fromage Bleu». Actuellement seules deux de ces caves continuent cette fabrication.

Cave de Cote Rouge

La cave a été établie dans une grotte qui se creuse à 740m d'altitude dans une petite falaise du causse du Larzac au dessus de la route Saint-Rome-de-Cernon – La Cavalerie. Elle est signalée sur la carte Cassini (2^{ème} moitié du XVIII^{ème} siècle) II^{ème} siècle sous le nom de cave Marshal. Plusieurs industriels à diverses époques l'ont utilisées jusqu'à sa fermeture en 1994 pour l'affinage de divers fromages genre Bleu.

Cave de Beaumescure

Cette cave a été établie à l'intérieur d'une grande grotte dont l'entrée se situe à l'intérieur même de la ferme du même nom (Commune de La Bastide-Pradines). Des documents datés de la

première moitié du XVIII^{ème} siècle attestent du commerce de « Roquefort » à cette époque. En marge de la fabrication de fromage c'est dans cette ferme qu'eut lieu l'expérimentation d'un élevage de moutons Karakuls destiné à fournir avec la fourrure des agneaux morts nés l'astrakan. Ce fut un échec.

Cave de La Bastide-Pradines

Située sous la route à quelques dizaines de mètres de l'entrée du village, cette cave, entièrement artificielle fut construite en 1866 par un Caylet parent d'Emme Calvé. Après la loi de 1925, cette cave fut vendue à un industriel de Roquefort qui y affina du Bleu de brebis jusqu'en 1986.

La cave du Général

Cette cave a été établie dans une grotte située au-dessus de la route reliant la D999 au niveau La Baume, à Lapanouse-de-Cernon. Si l'on se souvient que le domaine de La Baume fut propriété du Général de Solignac, l'origine du nom de la cave est facile à comprendre. Peu de documents sur l'exploitation de cette cave dont les aménagements furent conséquents.

Les caves de la Mouline

Cave Lebrou. Au début du 20^{ème} siècle Paul Lebrou ingénieur de

l'école Centrale des Arts et Manufacture eut l'idée d'établir sur la résurgence de La Mouline (affluent important du Cernon) une installation frigorifique avec l'idée de fabriquer du fromage qui après avoir transité seulement quelques heures dans une cave louée à Roquefort était baptisé du même nom. Ce manège dura jusqu'en 1913 date à laquelle il creusa sa propre cave à Roquefort. Ancienne cave de la Mouline. Située sur la rive gauche de la résurgence de la Mouline à une trentaine de mètres au-dessus du lit du ruisseau cette cave est creusée à même la pente très raide du coteau. Il s'agit d'une très grande cave dont les bâtiments extérieurs sont en ruine mais dont l'intérieur est constitué de deux salles voûtées dont une très belle de 22 mètres de long. Nous n'avons aucun document concernant l'exploitation de cette cave. Cave de Lapanouse de Cernon. Il ne s'agit pas de cave bâtarde au sens strict du terme, mais d'une cave qui a affiné du bleu pendant 10 ou 15 ans après la loi de 1925. Son propriétaire se tourna alors vers Roquefort où il exploita une cave.

Les caves de Ste Eulalie-de-Cernon

Il y avait trois caves bâtardes à Ste Eulalie-de-Cernon. La cave du Moulinou. La cave du Moulinou est située sur la rive gauche du Cernon, au sud de Ste Eulalie, face à l'ancien moulin appelé Moulinou. Un mur de cinq à six mètres de haut détermine une aire plane au devant de la cave. La cave se trouve actuellement à l'état de ruine mais conserve encore des voûtes donnant une idée de son aménagement.

En 1932 elle appartenait à Maria Grimal après avoir été exploitée successivement par Marie Mazeran-Marsal, veuve Calvet, et Paulin Mazeran.

La cave des Desroucades

Elle a été établie sur la pente du Puech du Mues et environ à mi-pente. La cave est creusée sous un corps de bâtiment de 20 mètres de longueur. Un escalier maçonné permet de descendre au premier étage de la cave. Celle-ci est constituée de trois étages dont il reste quelques vestiges de poutres et de planchers pourris. L'ensemble de la cave, sous voûte romane fait 13 mètres de long sur 6 mètres de large. Elle fut exploitée de 1871 à 1881 par Gustave Solier puis successivement par Albert Solier, Maria Grimal, puis Paul Mazeran.

Cave de Lacoste

En bordure de la D 561 et tout près de la pile est du viaduc de l'ancienne ligne de chemin de fer Tournemire - Le Vigan se situe la cave de Lacoste aménagée artificiellement dans le rocher. Elle se compose d'une seule salle voûtée de 7,50 mètres sur 10 mètres. Un pilier au centre montre qu'un plancher divisait ce volume en trois étages. La hauteur sous voûte devait atteindre 8,50 mètres. Au-dessus étaient situées les diverses dépendances, un saloir sous voûte et en avant une habitation avec citerne. Elle fut construite par Paulin Mazeran après que Maria Grimal lui eut refusé de lui vendre la cave du Moulinou.

LE TEXTE ANCIEN

◆ (Christian-Pierre Bedel, Patrick Couffin)



La mémoire occitane de la haute Vallée du Cernon, (communes de Sainte-Eulalie et de Lapanouse de Cernon) se lit dans les noms de lieux, les cartulaires Templiers ou Hospitaliers, et les transcriptions des témoignages oraux collectés et publiés dans le cadre de l'opération « al canton » (ouvrage sur le canton de Cornus). Une partie de ces témoignages, notamment ceux concernant la littérature orale, peuvent être écoutés et / ou regardés sur les enregistrements audio et vidéo accompagnant l'ouvrage.

- cartulaires

La plupart des cartulaires templiers ou hospitaliers sont rédigés en occitan, parfois jusqu'au XVI^e siècle pour ces derniers. Elles nous renseignent entre autres sur l'onomastique ou l'occupation et les productions d'un territoire entièrement remanié par le regroupement de la population des mas qu'elle acquiert sur le chef lieu de la commanderie ou de l'un de ses membres.

33 chartes concernant la commanderie de Sainte Eulalie et datant d'avant 1200 (1148-1196), ont été publiées par Clovis Brunel dans « Les plus anciennes chartes en langue provençale ».

- quelques donations

En 1148 l'abbas d'a Vabre» cède la moitié de la dîme du mas du Bès « ab aquesta present carta liure a Deu (...) et alz cavallers del Temple, (...) « la meitad del deime del mas del Bez... » (commune de la Panosa de Sarnon)

Pour le repos de leur âme, le seigneur d'Auriac, son fils et son épouse « Ponza, sa moillier, nos toy esem per bona fe e sas engan, per amor de Deu e per redemptio de nostras animas » cèdent en 1150, à «... Sancta Eulalia e als cavalleirs del Temple de Jherusalem (...) et à «... Elias de Montbur, que es maistre de la maiso de Rodergue... », tous leurs droits

« el mas de Fraissel per redemptio de nostres pecatz » (Fraissinet, commune de Sainte Eulalie), avec pour contrepartie un cheval de 200 sous : « 1 caval de cc sols ».

A ces actes de donations-ventes, devant assurer l'indulgence lors du jugement dernier, s'ajoutent des actes de mise en gage par des tenanciers afin de garantir un emprunt. Vers 1170, Raimon Ricart de Cornus engage, « al fraires del Temple » et au « maîtres de la maïo de S. Eulalia, lo meg mas del Bezet », pour 200 sous melgoriens, soit 100 pour son neveu (mo nebot) et 100 pour lui-même (per me). Mais en cas d'inflation (e se la moneda afolava), ils devront rembourser en argent fin : «...deven vos redre argent fi a razo de XLVIII sol lo marc. Tro an fossez pagaig en amor del tot. «

- autres acquisitions

Diverses chartes dénombrent des droits et des biens acquis par la commanderie de Sainte Eulalie. Dans les dénombremens de 1184, le nom de Marradal (li cavaler del Temple au el mas de Marradal), dont les Templiers possèdent une partie en alleu (lo meg quart de l'alo), est le Mas Razal (« Mas Radal »), et celui de Cogulla dont ils possèdent la dîme semble être le lieu-dit Cogolha. Le nom du mas de l'Erm est à rapprocher de celui du Bois de l'Air, mauvaise traduction de Bòsc de l'Erm, ou bois de la friche.

Dans le recensement des droits et usages (de cesses e dels usatges), on trouve le mas d'Arnaldas ou d'Arnazas qui suggère un mas Arnald (ou le lieu-dit de la commune de La Panosa : Arnasso) dont la commanderie possède la moitié du mas « d'Arna(l)zas tot lo quart », l'albergue pour 3 hommes plus une jeune brebis avec sa toison, 1 agneau de 2 ans, 6 deniers de cens payable aux moissons.

Puis 6 deniers payables aux calendes avec l'albergue d'un chevalier et d'un sergent plus une émine d'avoine pour le cheval ainsi qu'une

jeune brebis chaque année et un agneau tous les deux ans : «... del mei mas d'Amazas, lo cart et l'arberc a. III homes e VI diners de ces a meissos e VI d. de a Kalendas et l'arbec a I cavaller et a I sirvent e meia e mina de civada al caval e I vaciu ab l'aus cad'an e'lz II anz I aneil» Pour le mas Razal, outre la moitié des rentes foncières (quart / cart), le setier de froment marchand, 1 mouton avec sa toison, par an et quatre deniers pour le jardin. «El mas Razal, lo mei cart e III stes de froment mercadals e I molto ab l'aus cad'an e III d. de l'ort»

Il est également question de la moitié du droit de «cart / quart» (redevance foncière) et de la moitié de la dîme du mas de Flaujac écrit aussi Flaiaac que l'on peut rapprocher au lieu dit «Les Flayacs» sur la commune de Sainte Eulalie. Les termes de pargue (enclos mobile pour les brebis ?) et de fromatgue «della cabassa» («ancêtre du roquefort») sont également utilisés dans cet acte.

Un acte datable de 1190 dénombre divers biens acquis par les Templiers («la honor queil maios del Temple»). On y trouve, entre autres, «la terze part del cemeteri del Larzac a feu» (...) «lo mas de Terra Roja», ainsi que les offrandes de l'église de Saint Etienne. Le Temple a acquis la dîme du mas de Flaujac, sur les agneaux, les pourceaux, le fromage, la laine et des poulets pour 80 sous ramondens : «...en altre loc e la parroquia d'eis S. Esteve, el mas de Flaujac (...) lo deme delz airmelz e dels porcelz e de fromatgues e de lana e de gallos...» Parmi les autres lieux sur lesquels la commanderie a des droits, il y a le «molis d'a la Dotz». Il s'agit probablement d'un

moulin proche des sources du Cernon où la commanderie avait une dépendance, «l'apendaria d'a la Doz de Sarnon», grevée de 3 deniers, de 2 pleins setiers d'avoine, de 2 poules, et de l'albergue de deux chevaliers : «III d. (et) II st. comols d'anona e II gallinas. Et alberc ab II cavallers.»

Au campas de Conilhèiras (lieu-dit Conilhagas ?), elle perçoit 6 deniers : «Del cabmas de Conileiras». Au mas près de Saint Etienne tenu par Guibert Regourd, les droits sont 8 deniers aux moissons, de 6 aux calendes, plus un mouton, un agneau et un hébergement.

Des biens et des droits de justice sont acquis sur Saint Etienne, à savoir une maison dans la porte du lieu et deux autres bâtiments, dont l'un est sous l'auvent et l'autre à la porte ; les droits de justice sur les habitants, les maisons des ecclésiastiques, et la justice sur eux s'ils causaient des dommages aux habitants : «...ad eis S. Esteve, I maio dinz la porta e II logals, i soz la talpenna et altre a la porta ; la vega [II]-ria de tota la vila de S. Esteve sobrelz homes e las femenas que serau, e las maios delz clergues e dels morgues, vegeria se mal faziu alz homes de la vila»

Au mas de la Vaisseira (La Vaissa, commune de Sainte Eulalie ?) le cens est de 2 porcs, 2 moutons, 2 agneaux, 3 sous, 2 muids de sel et 1 muid d'avoine : « Ces del mas de la Vaisseira : II porcs e II moltos e II ainnelz e III sol et I mog de sal e II mogz de civa[13]-da de taverna»

Au mas de Paznac (lieu-dit Peynac, commune de la Panouse ?) divers droits en argent (12, 10 et 6 deniers), 1 mouton, un agneau, 1 porc, l'albergue de 5 chevaliers et 1 muid d'avoine pour le droit de Taverne.

Contra scinzes
 Re argen viu X d. et de say de porc e mescla
 ho fort et oncha ne las posses del liech daus
 la part dedins et fugiran. Ait Rossilhas.
 Item Re de mel et oncha ne las posses
 a parte interiori et totas morran.
 Ad idem.
 Scribe quod sequitur a cascun pecol del liech :
 Ibi ceciderunt qui operant iniquitatem,
 reppulsi sunt nec potuerunt stare. »

Vers 1483-1489, Sainte-Eulalie de Larzac.
 Recettes et charme contre les punaises de lit.

« Contra scinzes
 Re argen viu X d. et de say de porc e mescla
 ho fort et oncha ne las posses del liech daus
 la part dedins et fugiran. Ait Rossilhas.
 Item Re de mel et oncha ne las posses
 a parte interiori et totas morran.
 Ad idem.
 Scribe quod sequitur a cascun pecol del liech :
 Ibi ceciderunt qui operant iniquitatem,
 reppulsi sunt nec potuerunt stare. »

Le notaire Guilhem de Monzilis (ou Monziols) de Sainte-Eulalie de Larzac a noté sur les pages de garde deux recettes pour faire fuir ou tuer les punaises de lit : un mélange aux effets répulsifs (recette n°1) ou un enduit paralysant (recette n° 2). L'une d'elles lui a été confiée par Rossilhas, probablement son confrère Guilhem Rossilhas, notaire à Saint-Caprazi dans la vallée de la Sorgues. La troisième recette est plutôt ce que l'on appelle un charme : c'est une formule qui ressemble à une citation biblique et qui doit avoir un effet magique.

Vocabulaire :
 scinzes : punaises
 Re : ?
 argen viu : vil argent, mercure
 d. : pour deniers
 say : graisse de porc
 posses : planches
 daus : vers, du côté de
 ait, latin : (Rossilhas le) dit
 a parte interiori, latin : du côté intérieur
 ad item : pour la même chose
 latin : écris ce qui suit (à chaque pied de lit) : ici sont tombés ceux qui font l'iniquité, ils ont été repoussés et ils n'ont pu demeurer.

Collection Archives départementales de l'Aveyron, 3 E 12305, pages de garde, Guilhem de Monzilis, notaire de Sainte-Eulalie de Larzac, 1483-1489.
 Transcription et analyse de Jean Delmas.
 Reproduction Institut occitan de l'Aveyron dans *Al canton Cornus*, p. 59.

Le plan de gestion et d'action 2015-2021 souligne que « la spécificité du bien de l'Unesco réside dans la longévité et l'adaptabilité de l'activité agropastorale aux conditions climatiques, économiques et sociales ».

Le territoire de la haute vallée du Cernon représente un cas typique de ce classement, du par son histoire, montrant une occupation humaine ancienne, mais aussi par son patrimoine architectural unique.

Les activités pastorales actuelles perpétuent les traditions et entretiennent ces milieux qui sont reconnus, à juste titre, d'intérêt européen pour la faune, la flore et les habitats. L'impact de ce classement sur le territoire est difficile à estimer.

Actuellement nous disposons de peu de données ou d'analyse de la fréquentation par les différents acteurs du tourisme. Nul doute qu'il faut continuer de faire connaître et découvrir la valeur universelle exceptionnelle (VUE) du bien et les actions du Parc des grands causses y contribuent largement. De même, si le comité scientifique a pu, avec ce modeste éclairage, participer à mieux faire connaître ce patrimoine exceptionnel, alors notre objectif de vulgarisation et de diffusion de la connaissance est atteint.

Didier HERMANT
Président du Comité scientifique



**PARC NATUREL RÉGIONAL
DES GRANDS CAUSSES**

71, boulevard de l'Ayrolle
BP 50126 – 12 101 Millau cedex
05 65 61 35 50
info@parc-grands-causses.fr
www.parc-grands-causses.fr

DIRECTION DE LA PUBLICATION
Didier HERMANT

*
COMITÉ RÉDACTIONNEL
Patrick Aumasson ; Gérard BRIANE ; Christian BERNARD ;
Pierre Vergély ; Jacques RICARD ; Philippe GRUAT ; Jean-
Pierre SERRES ; Jean DELMAS ; Christian-Pierre BEDEL ;
Patrick COUFFIN

*
BLOC DIAGRAMME
Pierre Vergély

*
CRÉATION GRAPHIQUE
UnderKult®

*
IMPRESSION
Document imprimé à 500 exemplaires à partir d'encre
végétales sur papier recyclé par l'imprimerie
© PNRGC / Juin 2018

Pour en savoir plus,
voir le document numérique et la synthèse
bibliographique consultable sur le site
parc-grands-causses.fr
(rubrique « Documents à télécharger » en pied de page)
Retrouvez aussi les vidéos "Paroles d'acteurs"